

«Il faut rester ouvert à l'innovation et à la nouveauté»

La Chambre de commerce fête aujourd'hui son 175^e anniversaire. Entretien avec son directeur général Carlo Thelen

PAR NADIA DI PILLO

Directeur général de la Chambre de commerce depuis 2013, Carlo Thelen souligne le caractère solidaire de son institution, au service de l'intérêt économique général. Il insiste en particulier sur l'émergence de nouvelles idées et de projets innovateurs.

La Chambre de commerce d'aujourd'hui, plutôt groupe de pression ou fournisseur de services?

Les deux, mais les missions de notre institution sont beaucoup plus variées et étendues que cela. Depuis sa création le 1^{er} octobre 1841 par le Roi Grand-Duc Guillaume II, la Chambre de commerce contribue à la croissance et au développement du pays à travers plusieurs missions. Elle est d'abord le porteur de parole attiré des entreprises luxembourgeoises et soutient leur développement et leur expansion aux niveaux national, européen et international. Il est important de souligner ici que l'assemblée plénière de la Chambre de commerce, dont les membres sont démocratiquement élus par leurs pairs, représente l'ensemble des secteurs économiques luxembourgeois, hormis l'artisanat. A ce titre, elle défend l'intérêt économique général et ne peut soutenir un secteur économique au détriment d'un autre. Ceci exige de cultiver parfaitement l'art du compromis, de la négociation et de la recherche de solutions dans l'intérêt du développement socio-économique du pays.

Dans le même esprit, Guillaume II avait conféré en 1841 à la jeune Chambre de commerce un rôle de conseiller pour accompagner, sur le plan économique, l'indépendance encore fragile du pays. Cela a donné lieu à une première décision très importante pour l'avenir: le premier président de notre institution, Ferdinand Pescatore, a conseillé au gouvernement d'entamer les premières négociations pour adhérer à l'union douanière allemande (Zollverein), alors que cette recommandation ne faisait pas du tout l'unanimité parmi les hommes d'affaires et la population.

Ce rôle coopératif est-il toujours aussi marquant aujourd'hui?

Aujourd'hui encore, nous revendiquons une approche coopérative et constructive avec le gouvernement. Nous collaborons avec les autorités publiques sur de nombreux projets, comme la troisième révolution industrielle de Rikfin, les missions de promotion économique à l'étranger, la formation professionnelle, l'accueil de délégations économiques venant de l'étranger.

Nous sommes un partenaire privilégié du gouvernement, même si, dans un autre rôle, nous militons en faveur d'un cadre législatif et réglementaire favorable au développement économique et de l'esprit

d'entreprise. Il peut donc y avoir des désaccords profonds, mais nous privilégions toujours la critique constructive. Nous n'hésitons pas à faire entendre notre point de vue, notamment quand nous avisons les projets de loi. Mais nous adoptons toujours une approche factuelle en prenant soin de bien argumenter nos propos et de formuler des recommandations. Nous ne nous plaçons pas dans un rôle revendicatif ponctuel, mais privilégions le plus souvent une vision à plus long terme.

Vous émettez de nombreux avis sur les projets de loi et règlements grand-ducaux? Mais votre «voix» est-elle vraiment entendue?

Nous accordons une grande importance à la qualité de nos avis et à l'écoute de nos membres affiliés. Nos avis sont réalisés et conçus avec le plus grand soin et c'est la raison pour laquelle ils sont souvent pris en considération par le Conseil d'Etat. Quand nous avançons des arguments fondés et solides, placés dans une perspective de l'intérêt économique général de nos ressortissants, il arrive parfois que nos propositions soient reprises dans les projets de loi.

Si on regarde la politique budgétaire sur les dix dernières années, beaucoup de mesures plébiscitées dans nos avis ont vu le jour

ou commencent à émerger. C'est, par exemple, le cas du fonds souverain intergénérationnel ou de la stratégie budgétaire pluriannuelle prévue par le gouvernement. Au niveau de la politique économique, nous nous reconnaissons dans beaucoup de projets: la srl simplifiée, les plans d'action en faveur des PME, la promotion et pros-

«Le développement de notre société requiert l'émergence de nouvelles idées et de projets innovateurs.»

pection économiques, le projet de loi sur les faillites, la loi sur la nationalité etc... Cela montre clairement que nos propositions sont prises en compte, même si certains dossiers n'avancent pas assez vite. Nous sommes néanmoins parfaitement conscients que l'action politique, dictée par ses propres règles, se déroule à un rythme moins rapide que l'agenda des acteurs privés.

Considérez-vous que des progrès ont été réalisés ces dernières années sur le plan de l'esprit d'entreprise?

Nos entreprises ont parfois l'impression qu'une carrière dans la fonction publique est le rêve ultime de tout jeune Luxembourgeois. Il est vrai que tant le secteur public que privé se doivent d'attirer et de retenir les meilleurs talents, alors que les différences au niveau des rémunérations de base dans les deux secteurs favorisent fortement le premier par rapport au second. Le développement de notre société requiert l'émergence de nouvelles idées et de projets innovateurs, peu importe la nationalité ou le lieu de résidence du porteur. Notre économie est largement ouverte vers l'extérieur avec une main-d'œuvre autochtone limitée par rapport à notre dynamisme, mais cela ne pose pas de problème, bien au contraire. Grâce à son économie attractive et dynamique, le Luxembourg continue à attirer des talents dans de nombreux secteurs économiques. Le pays dispose également de nombreuses structures d'accompagnement, d'incubateurs pour soutenir les jeunes créateurs ou les start-up. Cela montre que le Luxembourg est sur la bonne voie, mais il doit continuer à persévérer pour garder une longueur d'avance, car nous sommes en concurrence avec des villes comme Berlin, Paris ou Londres...

Il faut rester ouvert à la nouveauté, à l'innovation. C'est dans cet esprit que nous lançons aujourd'hui, dans le cadre du 175^e anniversaire de la Chambre de Commerce, la «House of entrepreneurship» qui réunit, sous un seul toit, divers acteurs privés et publics intervenant dans le processus de création et de développement d'une entreprise, et ceci grâce au soutien du ministère de l'Economie. C'est un grand pas en avant en matière de promotion de l'esprit d'entreprise et de la simplification administrative.

A propos simplification administrative, le bilan est peu glorieux...

Conscients de la complexité inhérente à la simplification des procédures administratives, nous avons toujours adapté notre «Espace Entreprises» et collaboré avec le gouvernement pour moderniser le portail «guichet.lu». On peut dire que cela a été une réussite, même si un tel processus prend du temps. Au fil du temps, on se rend compte de la difficulté à supprimer certaines étapes dans la procédure du développement de projets économiques. Des blocages risquent d'en résulter. Avec ce nouveau «One-Stop shop», nous réunissons sur une seule plateforme un maximum d'acteurs concernés par les démarches administratives. De cet effort collectif et de ce partenariat pourront émaner des meilleures pratiques qui vont véritablement simplifier les procédures.

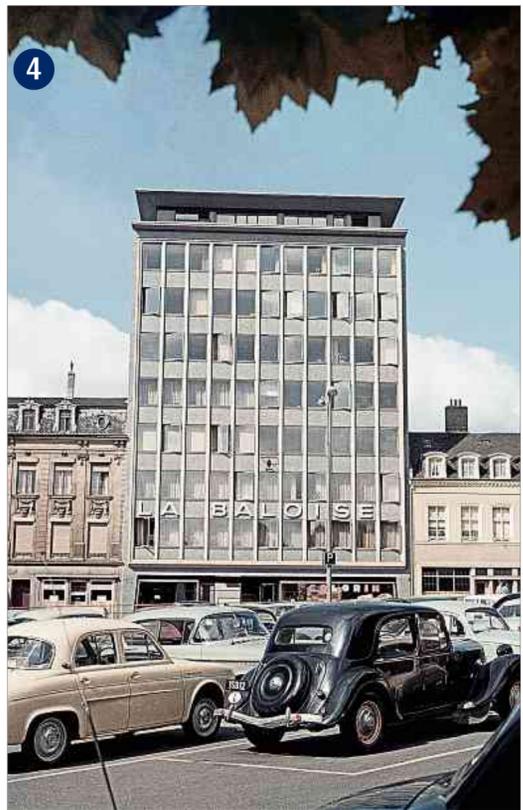
Avec le temps vos missions ont été étoffées, tandis que vos cotisations sociales ne bougent pas...

Il est vrai que les cotisations n'ont pas été valorisées depuis l'introduction de l'euro (arrondissement vers le haut) et nous n'avons pas l'intention de les augmenter. Quand nous lançons de nouveaux projets comme la «House of Entrepreneurship», nous devons abandonner d'autres projets et calibrer nos priorités. Nous devons d'ailleurs constamment remettre en question nos services pour les adapter aux besoins des entreprises. C'est dans cette perspective que nous allons mettre à jour notre stratégie interne CC2020. Il faudra constamment suivre l'efficacité de nos nouvelles structures, dont la House of Entrepreneurship, la «House of Training», créée en collaboration avec l'ABBL, ou l'Institut supérieur de l'Economie (Isec), créée en collaboration avec la Chambre des métiers.

Quelles sont les grandes lignes de cette nouvelle stratégie?

Cette stratégie sera élaborée en concertation étroite avec les membres élus de la Chambre de Commerce. Ainsi la nouvelle stratégie de la Chambre qui succédera à celle en exécution prendra en considération les préoccupations et le feedback du terrain. Un accent particulier sera mis sur la digitalisation de notre économie. Si le constat est largement partagé par les acteurs que l'ère du digital impactera tous les secteurs de l'économie, de nombreuses entreprises de taille plus petite doivent encore s'y adapter. A nous de voir comment nous pouvons soutenir au mieux les entreprises luxembourgeoises dans ce processus.

La troisième révolution industrielle prônée par Jeremy Rifkin amènera une dilution de la frontière entre consommation et production. A partir de là, les consommateurs seront plus nombreux à proposer un service ou à partager un produit. Cette révolution aura un impact sur la productivité et l'efficacité des processus de l'entreprise. Il faut donc continuer à sensibiliser les entreprises aux défis et opportunités de ce nouveau modèle économique, qui sera la pierre angulaire de notre nouvelle stratégie. Il n'en demeure pas moins que la Chambre de commerce continuera à offrir une panoplie de services de conseils et d'assistance, comme au cours des périodes précédentes de sa longue histoire.



1. La Grande-Duchesse, le Grand-Duc, le Grand-Duc héritier, le président de la Chambre de commerce, Joseph Kinsch, et le directeur de la Chambre de commerce, Pierre Gramagna, lors de l'inauguration du nouveau bâtiment de la Chambre de commerce le 21 avril 2004.
(PHOTO: CHAMBRE DE COMMERCE)
2. La Chambre de commerce installe son siège 7, rue Alcide de Gasperi en 1976.
(PHOTO: CHAMBRE DE COMMERCE)
3. De 1918 à 1970, le siège de la Chambre de commerce est situé au 8, avenue de l'Arsenal.
(PHOTO: PHOTOTHÈQUE DE LA VILLE DE LUXEMBOURG)
4. De 1970 à 1976, la Chambre de commerce a son siège au 10, boulevard Roosevelt.
(PHOTO: PHOTOTHÈQUE DE LA VILLE DE LUXEMBOURG, EDOUARD KUTTER)
5. Le mémorial législatif et administratif du 1^{er} octobre 1841 instituant la Chambre de commerce du Luxembourg



Chronologie

Quelques repères historiques

1^{er} octobre 1841: la Chambre de commerce est fondée à une époque cruciale de l'histoire du pays, au lendemain de son dernier partage

et de l'accès au trône de Guillaume II. Ferdinand Pescatore (Photo) a été le premier président de la Chambre de commerce.



1851: sur pression du président de la Chambre de commerce, le Luxembourg participe à la première exposition mondiale «Great Exhibition» à Londres.

1872 à 1875: premier mandat de l'imprimeur Dominique Victor Buck en tant que président de la Chambre de commerce.

1904 à 1925: Léon Metz est le président de la Chambre de commerce. Issu de la deuxième génération de cette grande famille d'industriels, trois cousins occuperont successivement la présidence de la Chambre de commerce: Edouard, Emile et Léon.

4 avril 1924: la loi portant sur la création des chambres professionnelles à base élective entre en vigueur.

1930: la Chambre de commerce organise un référendum parmi les ressortissants du groupe commerce sur la question de la fermeture hebdomadaire dans les commerces **1945-1959:** durant cette période la Chambre de commerce agit comme le bras droit du gouvernement en outillant ses ressortissants pour la relance économique. Elle encourage activement la politique de diversification de l'économie et aide les entreprises à trouver des débouchés sur le marché commun naissant (CEE). La Chambre de commerce commence également à s'engager dans le domaine de la formation continue.

1959-1984: la Chambre de commerce accompagne la transformation de l'économie, organise des séminaires de formation, conseille les entreprises dans la conquête de nouveaux marchés. Après les crises engendrées par les deux chocs pétroliers, elle organise des missions de prospection économique en Europe et dans le monde.

1977: la Chambre de commerce met en place un service de formation professionnelle.

1984: lancement du label «Made in Luxembourg» par la Chambre de commerce, la Chambre des métiers et le ministère de l'Economie. Plus de 500 entreprises sont labellisées à ce jour.

1984: création de Luxinnovation par la Chambre de commerce, la Fedil et le ministère de l'Economie et des Classes moyennes.

2003 à 2013: Pierre Gramagna est directeur de la Chambre de commerce.

2004: Michel Wurth entame son premier mandat de président de la Chambre de commerce.

Plus d'informations sur wort.lu
L'interview dans son intégralité sur wort.lu